

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2013

Le VINGT SEPTEMBRE DEUX MILLE TREIZE à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CASSIEN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Maurice BERTHET, Maire.

Étaient présents: Daniel AILLOUD, Maurice BERTHET, Sylvie BURLON, Daniel CHARAMELET Michèle DESCOTES, Christine FESTAZ, Brigitte GALLOIS, Bernard GERMAIN, Guy GUILMEAU, Max JOSSERAND, Christine MOULIN, Fabien SILLON.

Étaient absents : Alain BERTHET, excusé, Frédérick COTTAVE ; Marie-Geneviève MOREAU a donné pouvoir à Christine MOULIN

Date de convocation : 12 octobre 2013

Ordre du jour : 1- Affaires Financières : virement de crédits 2- CAPV : PLH, compte rendu de réunion, rapport d'activités 2012 eau, assainissement, déchets 3- Personnel : modification du tableau des emplois permanents 4- Urbanisme : dossiers examinés, DIA 6- Divers : rapport activités SEDI

Secrétaire de séance : Christine FESTAZ

Date d'affichage du compte-rendu : 25 octobre 2013

=====

Après lecture, le compte-rendu de la séance du 20 septembre 2013 est approuvé

DELIBERATION 2013-033-- PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2012-2017 :

Le Programme Local de l'Habitat 2012-2017 adopté en conseil communautaire du 18 décembre 2012, fruit d'une démarche partagée et partenariale, est le document cadre qui définit la politique de l'habitat intercommunale pour 6 ans.

La politique de l'Habitat, par nature transversale, est aussi une compétence partagée à la croisée de chemins de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'action sociale.

Le PLH définit notamment les objectifs, en termes de développement résidentiel et de production de logements locatifs sociaux et les territorialise par commune.

Pour la commune de SAINT-CASSIEN, les objectifs sont les suivants :

Entre 35 et 40 logements dont entre 0 et 3 logements locatifs sociaux.

La mise en œuvre et le suivi du PLH reposent sur un partenariat étroit et actif entre intercommunalité et communes.

Ainsi l'action n°1.1 du PLH « conventionner la mise en œuvre du PLH avec les communes » permet de répondre à plusieurs enjeux :

- Formalisation du partenariat entre intercommunalité et commune et renforcement du PLH-PLU
- Lisibilité des objectifs et engagements de chaque partie sur l'ensemble des thématiques de la politique de l'Habitat et des moyens afférents ?
- Mise en place d'un suivi régulier des engagements,
- Opérationnalité accrue de la mise en œuvre du PLH.

La convention entre la commune de SAINT-CASSIEN et la Communauté d'Agglomération du pays Voironnais a été élaborée de manière partenariale.

Elle se compose de 2 parties :

- la convention reprenant pour chaque orientation du PLH, les objectifs et engagements des 2 parties,
- le volet financier, document stratégique pour la mise en œuvre opérationnelle du PLH, en annexe non diffusable. Le volet foncier recense tous les projets à court terme, les supports fonciers à moyen et long termes, ainsi que les moyens mis en œuvre pour leur mise à l'urbanisation.

Cette convention fera l'objet d'un suivi annuel, avec une mise à jour du volet foncier, en lien avec les 2 parties.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 18 décembre 2012 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2012-2017 du Pays Voironnais,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2012 donnant un avis favorable au projet de PLH,
Considérant la volonté commune de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et de la commune de SAINT-CASSIEN de mettre en œuvre de façon concertée le programme d'actions du PLH,

Le Conseil AUTORISE le Maire à signer la convention de mise e œuvre du PLH 2012-2017 annexée à la présente délibération.

DELIBERATION 2013-034—PERSONNEL-MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau actuel des emplois adopté par le Conseil Municipal
Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif territorial 1ère classe à temps incomplet pour 17 h 30 hebdomadaire, et de supprimer un emploi d'adjoint administratif territorial 2ème classe à temps incomplet pour 17 h 30

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial 1ère classe à temps incomplet pour 17 h 30 par semaine, et la suppression de l'emploi d'adjoint administratif territorial 2ème classe à temps incomplet pour 17 h 30 par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

DELIBERATION 2013-035- DECISION MODIFICATIVE N°4 - BUDGET 2013

Suite à des travaux faits à la salle socio-culturelle dans le cadre de l'assurance décennale de l'entreprise SAVIGNON, il est nécessaire d'ouvrir un crédit budgétaire pour encaisser le remboursement de l'assurance et régler la facture.

L'inscription des crédits ci-dessous est approuvée par le conseil municipal.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D61522-entretien des bâtiments		5000.00
R758 -remboursement assurance		5000.00

DELIBERATION 2013-036- DECISION MODIFICATIVE N°5 - BUDGET 2013

Le Conseil approuve les modifications de crédits ci-dessous pour l'exercice 2013 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
-------------	--------------------------------	----------------------------------

D 202 Etudes urbanisme		8000.00
D 2031-Frais d'études	8000.00	

DELIBERATION 2013-037- DECISION MODIFICATIVE N°6 - BUDGET 2013

Le Conseil approuve les modifications de crédits ci-dessous pour l'exercice 2013 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D-21318 étude gymnase		9192.45
R-2031 étude gymnase		9192.45
D-2313 travaux gymnase		57890.33
R-2315 travaux gymnase		57890.33
D-2313 toiture école		34904.42
R-2315 toiture école		34904.72
D-2313 salle		3657.57
R-2315 salle		3657.57
D-2313 toiture école		15821.87
R-2315 toiture école		15821.87

La séance est levée à 21 h

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Maurice BERTHET			
Daniel CHARAMELET		Michèle DESCOTES	
Daniel AILLOUD		Christine FESTAZ	
Christine MOULIN		Brigitte GALLOIS	
Guy GUILMEAU		Bernard GERMAIN	
Alain BERTHET	Absent excusé	Marie-Geneviève MOREAU	Pouvoir à Christine MOULIN
Sylvie BURLON		Max JOSSERAND	
Frédéric COTTAVE	ABSENT	Fabien SILLON	

